

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/05/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/05/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 22/05/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250519-2025MAI19_167-DE
	4.1.6	Personnels titulaires Autres délibérations

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **19 mai 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 mai 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Éric MATTIUSSI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Modification de la convention de mise à disposition de personnel pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Madame l'adjointe au maire rappelle que le conseil municipal a décidé, au cours de la séance du 24 février 2025, de conventionner avec le Centre De Gestion du Gers pour bénéficier de son aide à la gestion administrative des contrats

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes
- le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- la participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat

La participation aux frais de gestion est calculée en appliquant le taux de 0.41% à l'ensemble de la masse salariale déclarée à notre assureur.

Cette convention étant en lien avec le contrat souscrit auprès de la CNP Assurances, elle prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

Depuis, le Centre De Gestion du Gers nous a informé que le mode de calcul, ainsi que taux proposé pour les frais de gestion étaient erronés, et nous propose aujourd'hui un taux de 0.21% pour la masse salariale CNRACL et de 0.10% pour celle de l'IRCANTEC.

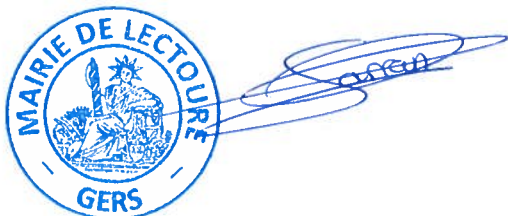
Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'annuler la convention initiale approuvée lors de la séance du 24 février 2025,
- d'approuver la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique du Gers jointe en annexe,
- et d'autoriser Monsieur le maire à la signer

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 MAI 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 MAI 2025